

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les 3 ONG qui ont fait condamner l'Etat français pour inaction climatique sont des pompiers pyromanes

Jeudi 14 octobre 2021, le tribunal administratif de Paris a enjoint l'Etat français de « réparer le préjudice écologique » causé par le non-respect des engagements de la France en matière de réduction des émissions de gaz à effets de serre. Pour avoir dépassé son budget carbone pour la période 2015-2018, l'Etat a maintenant jusqu'au 31 décembre 2022 pour économiser les 15 millions de tonnes de CO2 qu'il a « indument » rejeté dans l'atmosphère.

Action Ecologie souhaite souligner que 3 des 4 ONG ayant poursuivi l'Etat en justice, *la Fondation Nicolas Hulot*, *OXFAM France* et *Greenpeace France* sont de véritables pompiers-pyromanes : leurs responsables ont été des acteurs majeurs de la décision ayant conduit, en 2020, à la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim.

Leur activisme a eu pour conséquence directe d'affaiblir les performances françaises en termes de rejets de gaz à effet de serre : la fermeture de cette centrale a obligé l'Etat à recourir à des moyens de production beaucoup plus émetteurs de CO2 comme les centrales à gaz ou à charbon.

Ainsi, Action Ecologie rappelle que :

- La directrice d'*Oxfam France* est Cécile Duflot. Secrétaire Nationale du parti *Europe Ecologie les Verts*, elle a négocié en 2012 un accord politique avec le *Parti Socialiste* prévoyant la fermeture de la Centrale de Fessenheim. Elle participa ensuite, la même année, au gouvernement qui prit officiellement la décision du démantèlement de la centrale ;
- *La Fondation pour la Nature et l'Homme* a pour président d'honneur Nicolas Hulot. Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire entre mai 2017 et septembre 2018, il n'a pas remis en cause la décision de fermer cette Centrale ;
- *Greenpeace France*, organisation opposée depuis toujours à l'énergie nucléaire, a tout mis en œuvre depuis des décennies pour que la France renonce au moyen de production électrique le plus décarbonaté du monde. Elle a donc aussi milité inlassablement pour son démantèlement.

Le surcroît d'émission annuel lié à la fermeture des réacteurs de Fessenheim serait compris, selon la Revue Générale Nucléaire, entre « 6 et 10 millions de tonnes équivalent CO2 par an » ! A cette heure, si la Centrale de Fessenheim était restée en fonctionnement en 2020 et 2021, elle aurait pu compenser le « trop plein » de CO2 émis pendant la période 2015-2018 (période pour laquelle l'Etat français est incriminée). Elle aurait aussi permis de satisfaire plus facilement les obligations de l'Etat liées au budget carbone de la période en cours 2019-2023.

Ces trois organisations devraient donc, elles aussi, se retrouver devant les tribunaux.

Bertrand Alliot
Porte-parole d'Action Ecologie
Bertrand.alliot@gmail.com
06 61 59 51 98

Forte de ses 4 000 adhérents, Action Ecologie est la première association indépendante favorable à une écologie authentique et non politisée. Action Ecologie défend une écologie non-catastrophiste, respectueuse du savoir-vivre français et dénonce les solutions coûteuses et inefficaces des fossoyeurs de l'écologie. Sa première enquête « Les éoliennes, gouffre financier, catastrophe écologique » (<https://actionecologie.org/enquete-choc-eoliennes/>) a été relayée dans une vingtaine de médias (Le Figaro Vox, France Info, Sud Radio, Front Populaire...).